



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-04-10

COMITE SYNDICAL DU 25 AVRIL 2018

INDEMNITES 2018 ALLOUEES AU COMPTABLE PUBLIC

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq avril à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 18 avril 2018

Membres en exercice : 118 Membres présents : 66

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BEYRIE Yves, REMAUT Alain, COVOLAN Mario, DESPUJOL Michel, GAY Gérard, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, NICOLLE Daniel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre / **Communauté de communes du Sauveterrois** : BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, DADEL Jean-Denis, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, GOMEZ Natacha, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC pascal, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, DUBOS Jean-Claude, LEBRUN Gérard, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : TRAVANUT Jean-Paul, BOURDIER Christian, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, DUVERGE Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARÒ Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, BRACHET Maryse, REBILLOUT Christian, MARTEL Christine, NEUVILLE Alain, BEDAT Marie-Claire, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOULEAU Jacques, LAVOIR Denis, CONORD Diana, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, BOUDENS David, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, VILETTE Roger, MALLANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois** : MIGAUD François, MARNIESSE Denis, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, MACIAS Chantal, ACENA Xavier, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, BONNAMY Nicole, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, SAUTS Laurent, BRIS Daniel / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, ZECCHINI Alphonse, LEPETIT Nathalie, DELONGEAS Jean-Claude, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen** : BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, DESROZIER Jacques, LETELLIER Maurice



INDEMNITES 2018 ALLOUEES AU COMPTABLE PUBLIC

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ou des établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor Public, chargés des fonctions de comptable des communes et établissements publics locaux,

Vu le Budget 2018 et notamment, les crédits inscrits au compte 6225,

Considérant que M. SUTTER Stéphane, Comptable du Trésor en charge de la Trésorerie de RAUZAN continue d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable

Considérant la présentation faite en séance et n'appelant aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de lui accorder à ce titre une indemnité annuelle de conseil en 2018, égale à 100%, ce qui représente un montant de 1 157.06€ pour l'année 2017 (montant calculé en fonction de la moyenne sur les 3 derniers exercices des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement)
- DECIDE de lui accorder, en outre, une indemnité de confection de budget qui s'élève à 45.73€

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :
Par publication ou notification le :



Le Président,
Sylvain MARTY